



PERSONNES MINEURES

La mairie agit sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction de votre dossier. Les délais d'obtention peuvent être variables selon chaque situation et la période du dépôt de la demande. A réception d'une carte d'identité ou d'un passeport dans nos services et passé un délai de trois mois, les titres non remis sont invalidés et détruits.

Dépôt des dossiers en mairie **sur rendez-vous uniquement.**

Une **pré-demande** peut être remplie sur le site <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>, cela facilitera le traitement de votre dossier le jour du rendez-vous

(Imprimer le document, ne pas le signer, ne pas coller la photo OU se munir du numéro)

La présence du mineur (accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale) est exigée au dépôt du dossier, et au retrait d'un passeport pour les mineurs de + de 12 ans)

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR + PHOTOCOPIES

- Carte Nationale d'Identité plastifiée
- Passeport
- Un extrait de votre acte de naissance avec filiation complète (original) de **moins de 3 mois** (pour une 1^{ère} demande ou anciens titres expirés depuis + de 5 ans)
- Certificat de nationalité française (CNF)
- ajout d'un nom d'usage : autorisation des parents + copie de son titre d'identité
- pièce d'identité **en cours de validité** du parent présent à la demande
- livret de famille
- si parents divorcés : jugement définitif original + photocopies de la 1^{ère} et dernière page + page concernant l'autorité parentale
 - Si garde alternée : les 2 justificatifs de domicile des parents + leur titre d'identité
- Une attestation sur papier libre datée et signée du parent autorisant l'autre parent pour faire les pièces d'identités + copie de son titre d'identité

- 1 photo en couleur

NON découpée

Récente de moins 6 mois,

(Différente de celle figurant sur votre carte d'identité)

Format 3,5 x 4,5 cm de face tête nue, sur fond clair, neutre et uni

(Normes ISO/IEC – 197945-2005)



**Sans lunettes
Pas de photo d'école**

- 1 justificatif de domicile de **moins d'un an** à vos noms et prénoms **ou** dernier avis d'imposition

En cas d'hébergement au domicile d'un tiers, y compris des parents, présenter les documents suivants :

- 1 justificatif de domicile de **moins d'un an** de l'hébergeant
- Une pièce d'identité de l'hébergeant
- Une attestation sur l'honneur sur papier libre datée et signée par l'hébergeant (hébergeant vous et votre enfant)

Timbres fiscaux dématérialisés à acheter chez un débitant de **tabac** ou **en ligne** <https://timbres.impots.gouv.fr>)

- PASSEPORT : 42 euros pour les mineurs de plus de 15 ans -- 17 euros pour les mineurs de moins de 15 ans**
- CNI : gratuite sauf si perte ou vol 25 euros** (déclaration de vol original délivrée par la gendarmerie ou commissariat)

Rendez-vous le / / A :h.....

En cas d'annulation, merci de bien vouloir contacter le 01.49.62.25.25